



À une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue à la salle multifonctionnelle, située au 290, rue Principale, le mardi 12 décembre 2023 à 19 h 30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Catherine Bourget, Kim Mongrain et messieurs les conseillers, Michel Larivière, Jocelyn Cossette et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2023-12-30

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Kim Mongrain  
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu :

**QU'IL** soit **CONSTATÉ** et **MENTIONNÉ** au procès-verbal de la présente séance extraordinaire que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, ainsi qu'aux membres absents, comme requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 153).

**Adoptée à l'unanimité.**

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19 h 30.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

2023-12-31

Il est proposé par monsieur Michel Larivière  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

### **ORDRE DU JOUR**

#### CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux
3. Information sur les dossiers en cours
4. Présentation des comptes
5. Période de questions sur les comptes présentés
6. Approbation des comptes à payer au 12 décembre 2023
7. Équité salariale
8. Adoption du Règlement 2022-12-596 - décrétant les taux et tarifs pour la taxation de l'exercice financier 2024 et les conditions de perception
9. Nomination du nouveau directeur du service incendie de Saint-Narcisse
10. Service des Incendies et Premiers Répondants, approbation de la liste des effectifs de l'année 2024
11. Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Régions et ruralité -Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – laveuse pour bunker incendie
12. Signature d'une entente entre la municipalité de Saint-Stanislas et de Saint-Narcisse portant sur la direction du service de sécurité incendie
13. Autorisation du paiement en allocations de dépenses et récompenses à nos employés volontaires
14. Acquisition d'un camion 10 roues doté d'équipement servant au déneigement de marque Freightliner de l'année 2007
15. Mandat à MI-Consultants Optimisation des processus administratifs dans une structure numérique
16. Demande d'une aide financière de la SAMBBA afin de financer des projets qui répondent à une problématique sur l'eau
17. Varia
18. Période de questions



19. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

**2. Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux**

Le directeur général et greffier-trésorier informe l'assemblée que chacun des membres du conseil a complété et lui a remis son formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires, comme requis par l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, lesquels sont officiellement déposés, séance tenante et consignés aux archives de la municipalité.

**3. Information sur les dossiers en cours**

Aucun dossier en cours présenté lors de cette rencontre.

**4. Présentation des comptes**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande aux membres du Conseil de prendre connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2022, laquelle liste leur a été fournie dans la documentation préalable à la présente rencontre.

**5. Période de questions sur les comptes présentés**

Aucune question.

**6. Approbation des comptes à payer au 12 décembre 2023**

2023-12-32

Il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette  
Appuyé par madame Catherine Bourget  
Et résolu :

**QUE** les comptes à payer au 12 décembre 2023 soient approuvés comme présentés et que les paiements soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité.

**7. Équité salariale**

**CONSIDÉRANT** que comme le prévoit la Loi sur l'équité salariale, un exercice initial d'équité salariale et une évaluation du maintien de l'équité salariale ont été réalisés par le Groupe Consilium Rh & Relations;

**CONSIDÉRANT** que des ajustements salariaux doivent être faits.

2023-12-33

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Catherine Bourget  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le conseil accepte le rapport sur l'équité salariale déposée par le Groupe Consilium Rh & Relations et autorise le directeur général à procéder aux ajustements salariaux calculés.

Adoptée à l'unanimité.

**8. Adoption du Règlement 2022-12-596 - décrétant les taux et tarifs pour la taxation de l'exercice financier 2024 et les conditions de perception**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 5 décembre 2023.

2023-12-34

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier  
Appuyé par madame Kim Mongrain  
Et résolu :



**QUE** le règlement portant le numéro 2023-12-596 « décrétant les taux et tarifs pour la taxation de l'exercice financier 2024 et les conditions de perception » soit et est adopté

**QUE** le présent règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **9. Nomination du nouveau directeur du service incendie de Saint-Narcisse**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Guy Gervais, directeur du service incendie de Saint-Narcisse a informé le directeur général qu'il cesserait, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, d'occuper la fonction de directeur, mais qu'il désirait demeurer pompier au sein du service incendie de Saint-Narcisse;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Christian Beaudoin, officier du service incendie de Saint-Narcisse, désire assumer les fonctions de directeur et qu'il a la formation et les compétences nécessaires pour assumer ces fonctions;

**CONSIDÉRANT** que messieurs Guy Gervais et Yvon Potvin recommandent la nomination de Christian Beaudoin comme nouveau directeur du service incendie de Saint-Narcisse;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Christian Beaudoin est apprécié et respecté par l'ensemble des pompiers du service incendie de Saint-Narcisse.

2023-12-35

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Catherine Bourget  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le conseil municipal, nomme monsieur Christian Beaudoin comme nouveau directeur du service incendie de Saint-Narcisse, et ce, tel que recommandé par monsieur Guy Gervais.

**QUE** cette nomination prenne effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, date à laquelle monsieur Guy Gervais quittera sa fonction de directeur du service incendie de Saint-Narcisse.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **10. Service des Incendies et Premiers Répondants, approbation de la liste des effectifs de l'année 2024**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approuver la liste des pompiers volontaires et des premiers répondants annuellement.

2022-12-36

**À CETTE CAUSE**, il est proposé par madame Nathalie Jacob  
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu:

**QUE** le conseil approuve la nouvelle liste des pompiers volontaires et premiers répondants 2024 comme suit :

<b>SERVICE INCENDIE ET PREMIERS RÉPONDANTS SAINT-NARCISSE 2024</b>		
<b>NOM DES POMPIERS</b>	<b>QUALIFICATION POMPIERS</b>	<b>TITRE</b>
BEAUDOIN Christian		<b>Directeur</b>
POTVIN Yvon	PR - premier répondant	Directeur adjoint
GERVAIS Guy	PR - premier répondant	Pompier
ADAM Jacques		Pompier
COSSETTE Jacques		Pompier



DÉSILETS Maurice		Pompier
DUBÉ Marco		Pompier
DUBREUIL Dominic		Pompier
DUBREUIL Éric		Pompier
PAQUETTE Mario	PR - premier répondant	Pompier
THIFFAULT Louis		Pompier
CHAMPAGNE Jean-Philippe		Pompier
PRIEUR Bernard		Pompier
NEAULT Louis-Pier		Pompier

Adoptée à l'unanimité.

**11. Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Régions et ruralité -Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – laveuse pour bunker incendie**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de Saint-Narcisse, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Stanislas et Batiscan désirent présenter un projet d'**Entente de partage d'une laveuse pour bunker incendie** dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et Ruralité.

2023-12-37

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Kim Mongrain  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse s'engage à participer au projet d'**Entente de partage d'une laveuse pour bunker incendie**, et à assumer une partie des coûts.

**QUE** le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

**QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et Ruralité.

**QUE** le maire et le directeur général et greffier-trésorier, sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

**12. Signature d'une entente entre la municipalité de Saint-Stanislas et de Saint-Narcisse portant sur la direction du service de sécurité incendie**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Stanislas a fait la demande à la municipalité de Saint-Narcisse, que leur service de sécurité incendie soit sous la direction du directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Narcisse;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Christian Beaudoin, qui sera directeur du service incendie de Saint-Narcisse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, a été rencontré à ce sujet, et celui-ci accepte de réaliser la tâche de direction du service incendie de Saint-Stanislas;

**CONSIDÉRANT** qu'une entente de services portant sur la direction du service de sécurité incendie a été rédigée par Me Caroline Pelchat de la firme Tremblay, Bois et Migneault;

**CONSIDÉRANT** que les parties ont pris connaissance de cette entente de service d'une durée de 3 ans et que chaque parti en est satisfait.



2023-12-38

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Catherine Bourget  
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse accepte d'assumer la direction du service de sécurité incendie avec la municipalité de Saint-Stanislas comme stipulé dans l'entente de services, par l'entremise de son directeur du service incendie.

**QUE** tous frais supplémentaires encourus aux fins de la municipalité de Saint-Stanislas seront à la charge de la municipalité de Saint-Stanislas et qu'un montant forfaitaire de **1 \$** par personne sera versé annuellement par la municipalité de Saint-Stanislas à la direction du service de sécurité incendie de Saint-Narcisse.

**QUE** le maire et le directeur général et greffier-trésorier, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse ladite entente.

**Adoptée à l'unanimité.**

**13. Autorisation du paiement en allocations de dépenses et récompenses à nos employés volontaires**

**CONSIDÉRANT** que conformément au cahier des prévisions budgétaires, la municipalité verse annuellement des allocations de dépenses aux Premiers Répondants, au personnel de la bibliothèque et des récompenses aux bénévoles de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que les paiements seront versés dans les prochains jours afin que le personnel ci-haut mentionné et les bénévoles puissent bénéficier de leur allocation pour la période des Fêtes.

2023-12-39

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Michel Larivière  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil autorise le paiement et le versement des allocations de dépenses et les récompenses à effectuer comme suit :

- L'allocation des dépenses aux premiers répondants (au nombre de trois), au montant annuel de **100 \$** par personne, montant calculé selon le temps à l'emploi au cours de l'année selon la liste fournie par monsieur Guy Gervais;
- La rémunération annuelle du chef pompier à raison de **1 \$** par personne selon le décret de notre population au 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui est de **1 884** habitants.
- Un montant de **5 500 \$** à madame Louise Martineau, responsable à la bibliothèque municipale, montant établi au prorata des mois travaillés, de même qu'un montant de **1 050 \$** réparti entre les aides-bénévoles à la bibliothèque.

**Adoptée à l'unanimité.**

**14. Acquisition d'un camion 10 roues doté d'équipement servant au déneigement de marque Freightliner de l'année 2007**

**CONSIDÉRANT** que le camion 10 roue de marque Internationale de l'année 1991 et arrivée en fin de vie utile;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit remplacer ce camion afin de maintenir un service de déneigement et de voirie adéquat;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a prévu à son budget 2024 l'acquisition d'un camion dix roues;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Guy Trépanier, contremaître et chef mécanicien de la municipalité de Saint-Narcisse a fait des démarches auprès de la compagnie Centre du camion Gamache, situé à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, et ce, afin de trouver un camion qui répond à nos attentes;



**CONSIDÉRANT** que monsieur Guy Trépanier a fait l'inspection sommaire d'un camion 10 roues Freightliner de l'année 2007 ayant 207 938 kilomètres, doté d'équipement servant au déneigement;

**CONSIDÉRANT** que le camion ayant comme numéro de série 1FVCH3DJ27HY23589 est vendu pour la somme de **69 000 \$** plus taxes, sans garantie, mais incluant une inspection complète de la SAAQ, attestant que le véhicule est conforme de la sécurité routière du Québec.

**CONSIDÉRANT** que le camion sera livré en janvier 2024, le vendeur devra obligatoirement effectuer toute réparation avant de remettre le camion à la municipalité.

2023-12-40

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier  
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil accepte de faire l'acquisition d'un camion 10 roues ayant comme numéro de série 1FVCH3DJ27HY23589 au montant de **69 000 \$**, plus taxes, à la compagnie Centre du camion Gamache.

**QUE** cette vente soit conditionnelle à l'obtention d'un certificat de vérification mécanique délivré par la SAAQ, attestant que le véhicule est conforme au code de la sécurité routière en vigueur au Québec, ainsi que les réparations nécessaires, comme indiqué dans le contrat de vente numéro **S3168**.

**Adoptée à l'unanimité.**

**15. Mandat à MI-Consultants Optimisation des processus administratifs dans une structure numérique**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels présentée par la firme MI-Consultants pour l'optimisation des processus administratifs, dans une structure numérique.

2023-12-41

**Il est proposé** par madame Kim Mongrain  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse mandate la firme MI-Consultants pour l'optimisation des processus administratifs dans une structure numérique, incluant les formations, comme prévu à l'offre de service datée du 12 juin 2023.

Les processus à implanter sont les « payables », les « recevables », le « projet » et les « ressources humaines », le tout pour un montant de **16 230 \$**, avant taxes, en plus de l'installation des équipements et logiciels (licences et applications), au coût de **7 576 \$**, avant taxes, pour un montant total de **23 806 \$**, avant taxes.

**QUE** cet investissement est prévu au budget 2024 – activités d'investissement et au programme triennal d'investissement (PTI).

**QUE** cet investissement est affecté au Fonds de roulement (FDR) sur une période de 10. Que les sommes nécessaires au remboursement annuel du FDR soient prévues au budget de chacune des années visées, comme prévu au budget 2024.

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat avec MI-Consultants.

**Adoptée à l'unanimité.**

**16. Demande d'une aide financière de la SAMBBA afin de financer des projets qui répondent à une problématique sur l'eau**

**CONSIDÉRANT** que madame Christine Demers, directrice générale de la SAMBBA, nous a présenté une demande de contribution financière au montant de **500 \$**;



**CONSIDÉRANT** que cette aide financière servira à différents projets qui répondent à une problématique de l'eau recensée sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT** que les projets se dérouleront dans la MRC des Chenaux;

**CONSIDÉRANT** que l'un des projets proposés est de diminuer les menaces auxquelles sont exposées les espèces fauniques en danger au Québec, dont les espèces à statut précaire présentes dans la rivière Champlain.

2023-12-42

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier  
Appuyé par madame Catherine Bourget

**QUE** le conseil municipal de Saint-Narcisse accepte de verser un montant de **500 \$** en contribution financière à la SAMBBA afin d'aider cet organisme à réaliser différents projets de nature environnementale à l'intérieur de la MRC des Chenaux.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 17. Varia

Aucun point.

#### 18. Période de questions

Aucune question.

#### 19. Clôture de l'assemblée

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé.

2023-12-43

Il est proposé par madame Catherine Bourget  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à **19 h 36**.

**Adoptée à l'unanimité.**

Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

Stéphane Bourassa,  
Directeur général et greffier-trésorier

/ Original signé /  
Monsieur Guy Veillette,  
Maire

/ Original signé /  
Monsieur Stéphane Bourassa,  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/ Original signé /  
Monsieur Guy Veillette  
Maire et Président d'assemblée